



# Bulletin Officiel

N° 6040 Lundi 10 Février 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

2-4

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

5-10

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS -

11-12

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- SICAV ENTREPRISE
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Société CARTHAGE CEMENT**

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Suite -

## 2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
<b>Total</b>	<b>68.105.228</b>	<b>56.754.356</b>

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
<b>Total</b>	<b>68.105.227,2</b>	<b>200.424.452,4</b>	<b>268.529.679,6</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

### 2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

### 2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

#### **2.4-Période de souscription :**

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

#### **2.5-Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7-Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8-Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **3-BUT DE L'EMISSION :**

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

**Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.**

- Suite -

## **4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **4.4-Marché des titres :**

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

### **4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

#### **4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### **4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II ), de MAC SA, intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DES RESOLUTIONS AGE****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 février 2020.

**PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport du conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'opération d'augmentation du capital social réservée, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve lesdits rapports, constate que le capital de Quinze millions six cent vingt-sept mille cent cinquante dinars (15 627 150 TND) est entièrement libéré et décide une augmentation de capital de Trois millions huit cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante Dinars (3 893 440 TND) et ce par la création d'un million neuf cent quarante-six mille sept cent vingt Actions (1 946 720 A ) nouvelles nominatives de deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune nominatives à libérer entièrement à la souscription, avec une prime d'émission unitaire de trois dinars six cent cinquante millimes (3,650 TND) par action, soit un total de prime d'émission de Sept Million Cent Cinq Mille Dinars Cinq Cent Vingt Huit Dinars (7 105 528 TND) et un montant total à libérer de Dix Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Neuf Cent Soixante Huit Dinars (10 998 968 TND).

Ladite augmentation de capital sera réalisée par compensation de créances certaines liquides et exigibles des actionnaires suivants :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre d'actions souscrites</b>	<b>Montant souscrit au Nominal</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Montant libéré par compensation</b>
Mr Khaled SELLAMI	599 558	1 199 116	2 188 386,700	3 387 502,700
Mr Kais SELLAMI	196 640	393 280	717 736,000	1 111 016,000
Mr Mahdi SELLAMI	196 640	393 280	717 736,000	1 111 016,000
Mr Sofiène SELLAMI	468 164	936 328	1 708 798,600	2 645 126,600
Mme Hend SELLAMI	242 859	485 718	886 435,350	1 372 153,350
Mme Chema SELLAMI	242 859	485 718	886 435,350	1 372 153,350
<b>TOTAL</b>	<b>1 946 720</b>	<b>3 893 440</b>	<b>7 105 528</b>	<b>10 998 968</b>

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales,

- Suite -

L'assemblée générale extraordinaire décide la suppression des droits préférentiels de souscription à cette augmentation du capital social tant à titre irréductible que réductible pour les actionnaires de la Société autres que (i) M. Khaled Sellami, (ii) M. Kais Sellami, (iii) M. Mehdi Sellami, (iv) M. Sofiene Sellami, (v) Mme Hend Sellami et (vi) Mme Chema Sellami.

L'assemblée générale extraordinaire approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression des droits préférentiels de souscription.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de l'augmentation du capital.

L'Assemblée générale extraordinaire donne au conseil d'administration de la Société « MPBS » les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital ; d'en fixer les modalités ; d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital qui fait l'objet de la première résolution, de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts laquelle modification deviendra définitive de plein droit, par le seul fait de la réalisation de ladite augmentation.

#### **« ARTICLE 6 : (nouveau)**

*Le capital social est fixé à la somme de Dix Neuf Millions Cinq Cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix Dinars (19 520 590 TND) divisé en Neuf Million Sept Cent Soixante Mille deux Cent quatre-vingt Quinze actions (9 760 295 A). »*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes les formalités nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....*

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,671	189,742		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,571	129,629		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,232	109,274		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,250	115,312		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,493	113,535		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,670	109,742		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	109,917	109,953		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,190	45,202		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,527	31,541		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,610	106,657		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,798	16,805		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,863	121,909		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,161	1,161		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,625	112,670		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,099	11,104		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	157,763	157,854		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,139	11,143		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,752	1,753		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,151	61,171		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,488	129,561		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	111,043	111,097		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
22 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,356	135,857		
23 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	506,996	508,267		
24 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	128,616	128,468		
25 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	135,516	135,538		
26 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	129,787	129,828		
27 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	111,315	111,232		
28 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	106,450	106,914		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,568	177,766		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	95,595	95,808		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,199	118,308		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	165,471	165,969		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,260	143,363		
34 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	101,885	102,525		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,164	22,197		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2098,414	2097,359		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	127,981	128,508		
38 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,493	164,822		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	203,194	201,505		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,557	17,686		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,807	2,833		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,486	2,504		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,752	75,378		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,171	1,172		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,232	1,233		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,181	1,184		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,148	1,151		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	119,687	118,235		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,794	131,384		
50 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1130,788	1122,450		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,967	11,942		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,089	10,090		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	91,556	91,839		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,279	110,322
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,315	103,343
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	106,834	106,887
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,416	105,467
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,383	107,440
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,326	109,372
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,837	106,884
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	103,922	103,964
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,863	103,892
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,115	108,171
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,021	110,078
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,000	106,440
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,276	105,310
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,492	105,537
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,567	105,602
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,206	105,254
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	106,963	107,000
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,382	105,433
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,538	104,578
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,331	107,366
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,760	103,794

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,834	105,854
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,336	106,390
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,178	107,225
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,704	111,362
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,711	60,770
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	95,548	95,809
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,731	18,751
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	300,704	301,374
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2274,130	2289,344
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,753	75,688
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,346	57,333
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,317	111,594
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,393	11,385
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,882	12,877
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	15,819	15,883
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,798	13,838
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	151,933	151,980
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	9,005	9,010
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	114,786	114,760
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,453	87,596
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,741	90,848
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,617	99,753
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	96,121	96,281
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	93,083	92,787
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,912	9,960
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	94,658	94,804
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	151,355	151,607
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	106,220	106,190
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,485	114,396
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	120,600	120,634
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	190,801	189,609
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	180,414	179,914
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	162,137	162,283
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,849	22,628
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	146,111	144,199
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	140,782	138,470
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1029,947	1031,841
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5711,376	5670,624
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5311,409	5333,924
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	91,496	91,864
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4958,490	4919,021
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,084	10,118
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	121,621	121,459
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11266,994	11264,142

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société Modern Leasing en BH Leasing, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV ENTREPRISE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 faisant ressortir un total de 18 586 552 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 211 535 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 18 534 526 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Opinion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 04 décembre 2019 au 28 février 2020.

Au 31 décembre 2019, le résultat de la société inclut seulement la quote-part relative à la première échéance.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		14 193 946	16 622 509
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>14 193 946</b>	<b>16 622 509</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	1 410 380	998 882
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 982 226	3 685 273
		<b>4 392 606</b>	<b>4 684 155</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 586 552</b>	<b>21 306 664</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	49 697	60 687
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 329	2 203
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>52 026</b>	<b>62 890</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	17 807 698	20 454 120
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>726 828</b>	<b>789 654</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		86	194
Sommes distribuables de l'exercice		726 742	789 460
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 534 526</b>	<b>21 243 774</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2019**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>181 274</b>	<b>837 339</b>	<b>246 225</b>	<b>869 294</b>
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	181 274	837 339	246 225	869 294
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.2	79 103	<b>257 202</b>	<b>57 532</b>	<b>276 576</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>260 377</b>	<b>1 094 541</b>	<b>303 757</b>	<b>1 145 870</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.3	<49 710>	<214 461>	<60 700>	<235 304>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>210 667</b>	<b>880 080</b>	<b>243 057</b>	<b>910 566</b>
Autres charges	4.4	<15 073>	<34 343>	<7 113>	<27 397>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>195 594</b>	<b>845 737</b>	<b>235 944</b>	<b>883 169</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<66 881>	<118 995>	<136 548>	<93 709>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>128 713</b>	<b>726 742</b>	<b>99 396</b>	<b>789 460</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 881	118 995	136 548	93 709
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		17 062	61 033	10 594	62 694
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		<1 121>	2 031	12 784	16 502
<b>Résultat net de la période</b>		<b>211 535</b>	<b>908 801</b>	<b>259 322</b>	<b>962 365</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2019**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>211 535</u></b>	<b><u>908 801</u></b>	<b><u>259 322</u></b>	<b><u>962 365</u></b>
Résultat d'exploitation	195 594	845 737	235 944	883 169
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	17 062	61 033	10 594	62 694
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<1 121>	2 031	12 784	16 502
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	-	<789 536>	-	<814 851>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>&lt;1 832 053&gt;</u></b>	<b><u>&lt;2 828 513&gt;</u></b>	<b><u>&lt;3 929 858&gt;</u></b>	<b><u>798 754</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>7 857 568</b>	<b>51 381 056</b>	<b>17 226 277</b>	<b>53 034 637</b>
Capital	7 547 936	49 306 323	16 598 456	51 206 490
Régularisation des sommes non distribuables	21 306	66 656	52 368	93 376
Régularisation des sommes distribuables	288 326	2 008 077	575 453	1 734 771
<b>Rachats</b>	<b>&lt;9 689 621&gt;</b>	<b>&lt;54 209 569&gt;</b>	<b>&lt;21 156 135&gt;</b>	<b>&lt;52 235 883&gt;</b>
Capital	<9 308 149>	<52 006 892>	<20 378 936>	<50 477 818>
Régularisation des sommes non distribuables	<26 257>	<75 573>	<65 161>	<101 974>
Régularisation des sommes distribuables	<355 215>	<2 127 104>	<712 038>	<1 656 091>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>&lt;1 620 518&gt;</u></b>	<b><u>&lt;2 709 248&gt;</u></b>	<b><u>&lt;3 670 536&gt;</u></b>	<b><u>946 268</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>				
En début de la période	20 155 044	21 243 774	24 914 310	20 297 506
En fin de la période	18 534 526	18 534 526	21 243 774	21 243 774
<b><u>Nombre d'actions</u></b>				
En début de la période	190 602	199 787	236 841	192 645
En fin de la période	173 409	173 409	199 787	199 787
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>106,883</u></b>	<b><u>106,883</u></b>	<b><u>106,332</u></b>	<b><u>106,332</u></b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b><u>4,27%</u></b>	<b><u>4,24%</u></b>	<b><u>4,29%</u></b>	<b><u>4,09%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

### **1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.

- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	135 000	139 648	0,75%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 353 680	1 407 922	7,57%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	79 960	81 823	0,44%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	80 000	81 035	0,44%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	30 434	0,16%
ATB 2007/1 D	2 000	104 000	108 934	0,59%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	100 000	105 430	0,57%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A - TF 7.4%	15 000	888 300	921 894	4,96%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	526 081	2,83%
BH 2009	5 000	192 000	192 022	1,03%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	240 000	253 196	1,36%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	832 506	858 964	4,62%
BTE 2010 A	1 500	15 000	15 296	0,08%
BTE 2010 B	3 500	192 500	195 110	1,05%
BTK 2009 CAT.D	1 500	82 500	85 769	0,46%
STB 2008/2	3 000	112 500	117 582	0,63%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	517 731	2,79%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	110 480	116 775	0,63%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	240 000	252 690	1,36%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	500 000	523 298	2,82%
UIB 2009/1 TR B	5 000	166 500	169 863	0,91%
UIB 2009/1 TR C	15 000	750 000	766 111	4,12%
UIB 2011/1 TR B	4 000	240 000	244 230	1,31%
<b><i>Total Obligations de sociétés</i></b>		<b>7 444 926</b>	<b>7 711 838</b>	<b>41,49%</b>
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	970 993	5,22%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 217 546	6,55%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 548 300	8,33%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 210 831	6,51%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	535	520 555	543 902	2,93%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	990 536	5,33%
<b><i>Total Bons du trésor assimilables</i></b>		<b>6 125 921</b>	<b>6 482 108</b>	<b>34,88%</b>
<b><i>Total obligations et valeurs assimilées</i></b>		<b>13 570 847</b>	<b>14 193 946</b>	<b>76,37%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b>Certificats de dépôts</b>				
BH au 28 Février 2020/365J/13,50 %	500 000	451 842	492 347	2,65%
<b>Total émetteur BH</b>	<b>500 000</b>	<b>451 842</b>	<b>492 347</b>	<b>2,65%</b>
ATB au 3 Décembre 2020/350J/12,10%	500 000	457 897	459 461	2,47%
<b>Total émetteur ATB</b>	<b>500 000</b>	<b>457 897</b>	<b>459 461</b>	<b>2,47%</b>
AMEN BANK au 14 Décembre 2020/360J/12%	500 000	457 143	458 572	2,47%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<b>500 000</b>	<b>457 143</b>	<b>458 572</b>	<b>2,47%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 336 882</b>	<b>1 410 380</b>	<b>7,59%</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen Bank Pasteur	2 191 059	2 880 869
Amen Bank Med V	135 759	169 157
Liquidation émissions/rachats	642 942	16 267
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	15 583	20 455
Vente titres à encaisser	-	602 616
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<3 117>	<4 091>
	<u>2 982 226</u>	<u>3 685 273</u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Frais de gestion à payer	49 697	60 687
	<u>49 697</u>	<u>60 687</u>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevances CMF à Payer	1 618	1 935
TCL à payer	218	268
Contribution sociale de solidarité à payer	200	-
Autres frais à payer	293	-
	<u>2 329</u>	<u>2 203</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Montant	<b>20 454 120</b>
Nombre de titres	199 787
Nombre d'actionnaires	199

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	49 306 323
Nombre de titres	481 603
Nombre d'actionnaires entrants	19

#### **Rachats effectués**

Montant	<52 006 892>
Nombre de titres	507 981
Nombre d'actionnaires sortants	28

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	61 033
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	2 031
Régularisations des sommes non distribuables	<8 917>

#### **Capital au 31 décembre 2019**

Montant	<b>17 807 698</b>
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat d'exploitation	845 737	883 169
Régularisation du résultat d'exploitation	<118 995>	<93 709>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	86	194
	<u><b>726 828</b></u>	<u><b>789 654</b></u>

#### **4 – NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/10/2019</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/01/2019</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/10/2018</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/01/2018</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2018</u></b>
Intérêts sur obligations et titres FCC	129 898	524 591	160 475	527 961
Intérêts sur BTA	51 376	312 748	85 750	341 333
	<b><u>181 274</u></b>	<b><u>837 339</u></b>	<b><u>246 225</u></b>	<b><u>869 294</u></b>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/10/2019</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/01/2019</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/10/2018</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/01/2018</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2018</u></b>
Intérêts sur certificats de dépôt	63 802	165 815	40 644	212 706
Intérêts sur dépôt à vue	12 466	64 696	16 888	63 870
Intérêts sur billets de trésorerie	2 835	26 691	-	-
	<b><u>79 103</u></b>	<b><u>257 202</u></b>	<b><u>57 532</u></b>	<b><u>276 576</u></b>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/10/2019</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/01/2019</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/10/2018</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>Période du</u></b> <b><u>01/01/2018</u></b> <b><u>au</u></b> <b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunération du gestionnaire	49 710	214 461	60 700	235 304
	<b><u>49 710</u></b>	<b><u>214 461</u></b>	<b><u>60 700</u></b>	<b><u>235 304</u></b>

#### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	4 971	21 446	6 070	23 530
Taxation	9 000	9 000	-	-
TCL	651	2 749	788	3 303
Autres retenues	401	748	255	564
Contribution sociale de solidarité	50	400	-	-
	<u>15 073</u>	<u>34 343</u>	<u>7 113</u>	<u>27 397</u>

#### **5 – Faits marquants**

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification de résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 31 décembre 2019, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 décembre 2019 soit 9 000 dinars par le biais de l'abonnement quotidien. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 30 décembre 2019.

#### **6 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

# POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **65 804 227**, un actif net de D : **65 608 447** et un bénéfice de la période de D : **1 016 720**.

### Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

### Observations

- a) Un abonnement relatif à des frais de conseil et d'assistance a été opéré entre la date du 16 décembre et la date d'arrêté au 31/12/2019 pour un montant total de 5 950 dinars. Ces charges ne sont pas prévues dans le paragraphe III.4 « Frais de gestion et autres charges » du prospectus d'émission de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».
- L'impact d'un tel abonnement a eu pour effet une minoration de la valeur liquidative au 31 Décembre 2019 de 10 Millimes.

- b) Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Vérifications spécifiques**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.
- Les emplois en titres émis par la « Tunisie Leasing & Factoring » représentent à la clôture de la période 10,59% du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**BILAN**  
**au 31 décembre 2019**  
**(Unité : Dinars tunisiens)**

<b><u>ACTIF</u></b>		<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
	<b>Notes</b>		
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>45 843 418</b>	<b>52 572 161</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 260 854	3 215 817
b- Obligations et valeurs assimilées		42 582 564	49 356 344
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>16 848 243</b>	<b>12 422 431</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	13 207 260	9 928 806
b- Disponibilités	<b>3 - 3</b>	3 640 983	2 493 625
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 4</b>	<b>3 112 566</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>65 804 227</b>	<b>64 994 592</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 5</b>	145 569	152 637
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 6</b>	50 211	41 266
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>195 780</b>	<b>193 903</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 7</b>	<b>62 103 944</b>	<b>61 862 506</b>
<b>CP- 2 Sommes Capitalisables (*)</b>		<b>3 504 503</b>	<b>2 938 183</b>
a- Sommes Capitalisables des exercices antérieurs		130	383
b- Sommes Capitalisables de l'exercice	<b>3 - 8</b>	3 504 373	2 937 800
<b>ACTIF NET</b>		<b>65 608 447</b>	<b>64 800 689</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>65 804 227</b>	<b>64 994 592</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4 – 1</b>	<b>697 377</b>	<b>2 851 422</b>	<b>693 450</b>	<b>2 792 853</b>
a- Dividendes		-	160 218	-	71 882
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		697 377	2 691 204	693 450	2 720 971
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4 – 2</b>	<b>427 193</b>	<b>1 387 579</b>	<b>353 338</b>	<b>1 094 346</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 124 570</b>	<b>4 239 001</b>	<b>1 046 788</b>	<b>3 887 199</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4 – 3</b>	<b>145 568</b>	<b>557 079</b>	<b>152 637</b>	<b>587 569</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>979 002</b>	<b>3 681 922</b>	<b>894 151</b>	<b>3 299 630</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4 – 4</b>	<b>38 429</b>	<b>132 746</b>	<b>32 576</b>	<b>122 083</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>940 573</b>	<b>3 549 176</b>	<b>861 575</b>	<b>3 177 547</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>(78 531)</b>	<b>(44 803)</b>	<b>(305 559)</b>	<b>(239 747)</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)</b>		<b>862 042</b>	<b>3 504 373</b>	<b>556 016</b>	<b>2 937 800</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>78 531</b>	<b>44 803</b>	<b>305 559</b>	<b>239 747</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<b>9 465</b>	<b>2 463</b>	<b>42 033</b>	<b>40 688</b>
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		<b>66 682</b>	<b>79 059</b>	<b>10 446</b>	<b>31 561</b>
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 016 720</b>	<b>3 630 698</b>	<b>914 054</b>	<b>3 249 796</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019**  
**(unité : Dinars tunisiens)**

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>1 016 720</b>	<b>3 630 698</b>	<b>914 054</b>	<b>3 249 796</b>
a- Résultat d'exploitation	940 573	3 549 176	861 575	3 177 547
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	9 465	2 463	42 033	40 688
c- +/- values réalisées sur cession de titres	66 682	79 059	10 446	31 561
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>(2 994 458)</b>	<b>-</b>	<b>(2 605 717)</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u></b>				
<b>a- Souscriptions</b>	<b>9 914 514</b>	<b>38 463 464</b>	<b>10 401 300</b>	<b>46 235 948</b>
* Capital	9 421 900	36 611 900	9 973 600	44 541 700
* Régularisation des sommes non Capitalisables	22 169	102 442	10 282	30 334
* Régularisation des sommes Capitalisables	470 445	1 749 122	417 418	1 663 914
<b>b- Rachats</b>	<b>(10 914 838)</b>	<b>(38 291 946)</b>	<b>(17 052 114)</b>	<b>(47 036 355)</b>
* Capital	(10 339 500)	(36 460 000)	(16 310 000)	(45 190 800)
* Régularisation des sommes non Capitalisables	(26 360)	(94 426)	(19 098)	(33 137)
* Régularisation des sommes Capitalisables	(548 978)	(1 737 520)	(723 016)	(1 812 418)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>16 396</b>	<b>807 758</b>	<b>(5 736 760)</b>	<b>(156 328)</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>				
a- En début de période	65 592 051	64 800 689	70 537 449	64 957 018
b- En fin de période	65 608 447	65 608 447	64 800 689	64 800 689
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a- En début de période	628 452	617 757	681 121	624 248
b- En fin de période	619 276	619 276	617 757	617 757
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,944</b>	<b>105,944</b>	<b>104,897</b>	<b>104,897</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,51%</b>	<b>5,53%</b>	<b>1,29%</b>	<b>4,68%</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETEES AU 31/12/2019**

(Unité Dinars Tunisiens)

### **PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

#### **1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

#### **2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire , et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent , au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement , à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor (BTA) sont valorisés comme suit :

- \* Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- \* A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019.

### **2-3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2-4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3-Note sur le bilan :

#### 3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>		<b>41 067 400</b>	<b>42 582 564</b>	<b>64,71%</b>	<b>64,90%</b>	
AMEN BANK 2011/1	20 000	400 000	405 171	0,62%	0,62%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	166 500	168 350	0,26%	0,26%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 040 708	1,58%	1,59%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 600 000	1 610 784	2,45%	2,46%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 062 330	1,61%	1,62%	
ATL 2013/1	20 000	400 000	415 143	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000	100 740	0,15%	0,15%	BBB
ATL 2015 2	10 000	400 000	420 384	0,64%	0,64%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	400 000	412 362	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2018-1	10 000	800 000	824 450	1,25%	1,26%	BB
ATL 2019-1	20 000	2 000 000	2 013 185	3,06%	3,07%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 500 000	1 519 999	2,31%	2,32%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000	303 065	0,46%	0,46%	
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	400 000	410 586	0,62%	0,63%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	2 000 000	2 104 609	3,20%	3,21%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000	835 030	1,27%	1,27%	BB-
BH 2009	5 000	192 000	192 022	0,29%	0,29%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10 000	142 000	145 958	0,22%	0,22%	BBB-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	10 000	142 000	147 523	0,22%	0,22%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	1 200 000	1 265 060	1,92%	1,93%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	400 000	421 687	0,64%	0,64%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 500 000	1 590 188	2,42%	2,42%	
BNA SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 036 405	1,57%	1,58%	
BNA SUB 2018-1	10 000	800 000	820 831	1,25%	1,25%	
BTE 2016	10 000	600 000	633 184	0,96%	0,97%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	750 000	760 126	1,16%	1,16%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	750 000	759 568	1,15%	1,16%	
CIL 2014-2	5 000	100 000	105 597	0,16%	0,16%	BBB-
CIL 2018/1	10 000	1 000 000	1 081 083	1,64%	1,65%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	400 000	415 082	0,63%	0,63%	BBB-
HANNIBAL LEASE 2015-1	2 000	40 000	41 661	0,06%	0,06%	BB
HANNIBAL LEASE 2015-1 SUB	5 000	100 000	100 626	0,15%	0,15%	B
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	200 000	209 330	0,32%	0,32%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10 000	400 000	412 542	0,63%	0,63%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-2	20 000	1 600 000	1 609 360	2,45%	2,45%	BB
HANNIBAL LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 592 219	2,42%	2,43%	BB
HANNIBAL LEASE 2018-2	5 000	500 000	538 012	0,82%	0,82%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	800 000	842 970	1,28%	1,28%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	200 000	210 742	0,32%	0,32%	BB

MODERN LEASING 2012	25 000	500 000	522 581	0,79%	0,80%	BBB
STB 2010/1 (B)	10 000	399 700	412 850	0,63%	0,63%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	2 000 000	2 015 148	3,06%	3,07%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 500 000	1 510 808	2,30%	2,30%	
TUNISIE LEASING 2017-1	20 000	2 000 000	2 071 119	3,15%	3,16%	BBB+
TUNISIE LEASING 2017-2	10 000	1 000 000	1 058 770	1,61%	1,61%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	2 000 000	2 158 484	3,28%	3,29%	BBB-
TUNISIE LEASING SUB 2016	10 000	600 000	630 583	0,96%	0,96%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	419 182	0,64%	0,64%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	400 000	417 032	0,63%	0,64%	BBB
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	200 000	211 694	0,32%	0,32%	BBB
UBCI 2013-1	10 000	200 000	206 391	0,31%	0,31%	
UIB 2011-1 Catégorie B	20 000	1 200 000	1 221 151	1,86%	1,86%	
UIB 2012-1	20 000	285 200	299 220	0,45%	0,46%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	600 000	635 033	0,97%	0,97%	
UNIFACTOR 2015	5 000	200 000	213 846	0,32%	0,33%	BB
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>3 221 669</b>	<b>3 260 854</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,97%</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE	31 193	3 221 669	3 260 854	4,96%	4,97%	
<b>TOTAL</b>		<b>44 289 069</b>	<b>45 843 418</b>	<b>69,67%</b>	<b>69,87%</b>	

### 3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **13 207 260** dinars au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif	Emetteur
CD061119/050120UF (11,5%,60J)	1 969 910	1 997 994	3,04%	UNION DE FACTORING
CD121219/310120ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 488 681	2,26%	MODERN LEASING
CD131119/120120BNA (11,81%,60J)	1 969 115	1 994 338	3,03%	BNA
CD171219/050220ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 794	2,26%	MODERN LEASING
CD181219/060220UF (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 417	2,26%	UNION DE FACTORING
CD281119/170120UF (11,5%,50J)	1 974 845	1 991 951	3,03%	UNION DE FACTORING
<b>Total Certificat de Dépôt</b>	<b>10 357 275</b>	<b>10 446 175</b>	<b>15,87%</b>	
BT301219/290320APPLIANCES (11,6%,90J)	1 466 181	1 466 932	2,23%	APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS
BT301219/290320GRIN (11,5%,90J)	782 114	782 512	1,19%	GRINPARAPHA
<b>Total Billet de trésorerie</b>	<b>2 248 295</b>	<b>2 249 444</b>	<b>3,42%</b>	
CAT240919/230920 (10,73%,365J)	500 000	511 641	0,78%	BH
<b>Total compte à terme</b>	<b>500 000</b>	<b>511 641</b>	<b>0,78%</b>	
<b>Total</b>	<b>13 105 570</b>	<b>13 207 260</b>	<b>20,07%</b>	

### 3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 640 983** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	3 640 983	2 493 625
<b>Total</b>	<b>3 640 983</b>	<b>2 493 625</b>

### 3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **3 112 566** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	2 073 302	-
Solde des souscriptions/Rachats	1 039 264	-
<b>Total</b>	<b>3 112 566</b>	<b>-</b>

### 3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **145 569** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	25 689	26 936
Rémunération du distributeur à payer	119 880	125 701
<b>Total</b>	<b>145 569</b>	<b>152 637</b>

### 3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à **50 211** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	6 373	6 206
Etat retenues à la source	-	85
Honoraires CAC à payer	22 050	18 789
TCL à payer	838	1 186
Frais de conseil et d'assistance à payer	5 950	-
<b>Total</b>	<b>50 211</b>	<b>41 266</b>

### 3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 31-12-2018</u></b>	
Montant	61 862 506
Nombre de titres	617 757
Nombre d'actionnaires	892
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant (nominal)	36 611 900
Nombre de titres émis	366 119
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant (nominal)	(36 460 000)
Nombre de titres rachetés	(364 600)
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 463
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	79 059
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non Capitalisables	8 016
<b><u>Capital au 31-12-2019</u></b>	
Montant	62 103 944
Nombre de titres	619 276
Nombre d'actionnaires	993

### 3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes Capitalisables
Exercice antérieur	130	-	130
Exercice 2019	3 549 176	(44 803)	3 504 373

#### **4 - Note sur l'état de résultat :**

##### **4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 la somme de **697 377** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Revenus des BTA	-	151 994	108 662	574 867
Revenus des titres OPCVM	-	160 218	-	71 882
Revenus des obligations	697 377	2 539 210	584 788	2 146 104
<b>TOTAL</b>	<b>697 377</b>	<b>2 851 422</b>	<b>693 450</b>	<b>2 792 853</b>

##### **4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 la somme de **427 193** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Intérêts des placements à termes	17 702	47 953	933	19 824
Intérêts des certificats de dépôts	408 342	1 280 225	352 405	1 074 522
Intérêts des Billets de trésoreries	1 149	59 401	-	-
<b>Total</b>	<b>427 193</b>	<b>1 387 579</b>	<b>353 338</b>	<b>1 094 346</b>

##### **4-3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 à **145 568** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	25 688	98 308	26 936	103 689
Rémunération du distributeur	119 880	458 771	125 701	483 880
<b>Total</b>	<b>145 568</b>	<b>557 079</b>	<b>152 637</b>	<b>587 569</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 à **38 429** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019	01/10/2018 Au 31/12/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevances CMF	17 126	65 539	17 957	69 126
Honoraires commissaires aux comptes	5 132	20 357	5 131	20 371
Autres charges AGO amortis	2 984	14 450	3 082	8 586
Jetons de présence	3 781	15 000	4 004	15 000
TCL	3 456	10 950	2 402	8 988
Contribution sociale de solidarité	-	500	-	-
Frais de conseil et d'assistance	5 950	5 950	-	-
Autres charges	-	-	-	12
<b>Total</b>	<b>38 429</b>	<b>132 746</b>	<b>32 576</b>	<b>122 083</b>

#### 5 - Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit :  $145\,568 / 67\,992\,903 = 0,21\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit :  $38\,429 / 67\,992\,903 = 0,06\%$

#### 6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

# **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.793.581, un actif net de D : 2.782.675 et un bénéfice de la période de D : 26.862.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes post Conclusion**

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 80,61% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,37% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>2 252 022,057</u>	<u>2 878 688,929</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 252 022,057	2 789 234,429
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	89 454,500
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>541 224,315</u>	<u>386 896,556</u>
Placements monétaires	5	541 224,315	384 000,335
Disponibilités		-	2 896,221
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>334,536</u>	<u>334,534</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>2 793 580,908</u></u>	<u><u>3 265 920,019</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	10 290,454	10 915,617
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	615,564	2 940,830
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>10 906,018</u></u>	<u><u>13 856,447</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	2 682 971,390	3 134 224,734
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,200	23,238
Sommes distribuables de l'exercice		99 685,300	117 815,600
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>2 782 674,890</u></u>	<u><u>3 252 063,572</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>2 793 580,908</u></u>	<u><u>3 265 920,019</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>30 594,307</b>	<b>130 594,863</b>	<b>39 008,869</b>	<b>173 019,400</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 594,307	130 594,863	39 008,869	173 019,400
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>1 989,565</b>	<b>8 823,253</b>	<b>593,175</b>	<b>4 989,278</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>32 583,872</b>	<b>139 418,116</b>	<b>39 602,044</b>	<b>178 008,678</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	<b>(7 428,195)</b>	<b>(28 529,364)</b>	<b>(6 128,190)</b>	<b>(38 450,784)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>25 155,677</b>	<b>110 888,752</b>	<b>33 473,854</b>	<b>139 557,894</b>
<b>Autres charges</b>	12	<b>(757,592)</b>	<b>(3 173,305)</b>	<b>(897,892)</b>	<b>(3 897,252)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 398,085</b>	<b>107 715,447</b>	<b>32 575,962</b>	<b>135 660,642</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(958,554)	(8 030,147)	(8 048,673)	(17 845,042)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>23 439,531</b>	<b>99 685,300</b>	<b>24 527,289</b>	<b>117 815,600</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		958,554	8 030,147	8 048,673	17 845,042
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 086,797)	4 631,665	(3 426,928)	1 330,360
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 551,000	5 548,400	8 798,000	8 828,657
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>26 862,288</b>	<b>117 895,512</b>	<b>37 947,034</b>	<b>145 819,659</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>26 862,288</b>	<b>117 895,512</b>	<b>37 947,034</b>	<b>145 819,659</b>
Résultat d'exploitation	24 398,085	107 715,447	32 575,962	135 660,642
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(3 086,797)	4 631,665	(3 426,928)	1 330,360
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 551,000	5 548,400	8 798,000	8 828,657
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(114 228,971)</b>	<b>-</b>	<b>(119 837,970)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(27 351,236)</b>	<b>(473 055,223)</b>	<b>(241 873,589)</b>	<b>(898 180,872)</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	134 063,829	1 054 395,950	601 117,052	2 060 284,719
- Régularisation des sommes non distribuables	473,012	1 789,732	1 422,226	2 334,081
- Régularisation des sommes distribuables	4 970,953	33 982,465	20 598,978	64 503,640
<b>Rachats</b>				
- Capital	(160 364,900)	(1 515 125,114)	(834 380,262)	(2 928 535,731)
- Régularisation des sommes non distribuables	(564,513)	(2 493,977)	(1 982,195)	(3 342,071)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 929,617)	(45 604,279)	(28 649,388)	(93 425,510)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(488,948)</b>	<b>(469 388,682)</b>	<b>(203 926,555)</b>	<b>(872 199,183)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	2 783 163,838	3 252 063,572	3 455 990,127	4 124 262,755
En fin de période	2 782 674,890	2 782 674,890	3 252 063,572	3 252 063,572
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>				
En début de période	26 381	30 626	32 912	39 135
En fin de période	26 124	26 124	30 626	30 626
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,518</b>	<b>106,518</b>	<b>106,186</b>	<b>106,186</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,97%</b>	<b>3,94%</b>	<b>1,12%</b>	<b>3,93%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à D : 2.252.022,057 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>2 157 682,550</b>	<b>2 252 022,057</b>	<b>80,93%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>987 978,300</b>	<b>1 020 878,000</b>	<b>36,69%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	99 975,000	101 734,593	3,66%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	39 997,000	42 037,250	1,51%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	90 000,000	93 129,836	3,35%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	76 832,000	76 932,726	2,76%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	39 969,000	42 282,593	1,52%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	40 000,000	42 238,773	1,52%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	30 001,800	31 002,843	1,11%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	30 000,000	30 316,033	1,09%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	176 250,000	184 211,373	6,62%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	59 953,500	61 928,848	2,23%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	15 000,000	15 781,233	0,57%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	40 000,000	42 198,795	1,52%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	40 000,000	40 115,934	1,44%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	80 000,000	84 106,230	3,02%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	90 000,000	91 586,361	3,29%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	40 000,000	41 274,579	1,48%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>62 500,000</b>	<b>64 191,705</b>	<b>2,31%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	62 500,000	64 191,705	2,31%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>1 107 204,250</b>	<b>1 166 952,352</b>	<b>41,94%</b>
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	311 483,130	11,19%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	100 493,733	3,61%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	250 839,830	9,01%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	203 896,268	7,33%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	101 786,355	3,66%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	198 453,036	7,13%
<b>Total</b>		<b>2 157 682,550</b>	<b>2 252 022,057</b>	<b>80,93%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>80,61%</b>	

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 541.224,315 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>	<b>258 494,335</b>	<b>260 635,164</b>	<b>9,37%</b>
AMEN BANK	258 494,335	260 635,164	9,37%
<b>Compte à terme</b>	<b>280 000,000</b>	<b>280 589,151</b>	<b>10,08%</b>
BNA 90J_24/01/2020 (au taux de 12%)	280 000,000	280 589,151	10,08%
<b>Total général</b>	<b>538 494,335</b>	<b>541 224,315</b>	<b>19,45%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>19,37%</b>	

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 10.290,454 contre D : 10.915,617 au 31 décembre 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Smart Asset Management	3 915,860	3 063,496
Maxula Bourse	3 915,860	3 063,497
Rémunération du dépositaire	2 458,734	4 788,624
<b>Total</b>	<b><u>10 290,454</u></b>	<b><u>10 915,617</u></b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 615,564 contre D : 2.940,830 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	1 804,159
Redevance du CMF	237,744	264,430
Retenue à la source sur commissions	357,000	851,421
Autres	20,820	20,820
<b>Total</b>	<b><u>615,564</u></b>	<b><u>2 940,830</u></b>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

**Capital au 31-12-2018**

Montant	3 134 224,734
Nombre de titres	30 626
Nombre d'actionnaires	85

**Souscriptions réalisées**

Montant	1 054 395,950
Nombre de titres émis	10 303
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

**Rachats effectués**

Montant	(1 515 125,114)
Nombre de titres rachetés	(14 805)
Nombre d'actionnaires sortants	(12)

**Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	5 548,400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 631,665
Régularisation des sommes non distribuables	(704,245)

**Capital au 31-12-2019**

Montant	2 682 971,390
Nombre de titres	26 124
Nombre d'actionnaires	79

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 30.594,307 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019, contre D : 39.008,869 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Revenus des obligations</b>				
- intérêts	14 658,839	73 027,268	24 288,279	110 422,035
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>				
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	15 935,468	57 567,595	14 720,590	62 597,365
<b>TOTAL</b>	<b>30 594,307</b>	<b>130 594,863</b>	<b>39 008,869</b>	<b>173 019,400</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 1.989,565, contre D : 593,175 pour la même période de l'exercice 2018, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les comptes à terme, et se détaille comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018
Intérêts des dépôts à vue	1 400,414	5 677,338	593,175	4 989,278
Intérêts des certificats de dépôt	-	2 556,764	-	-
Intérêts des comptes à terme	589,151	589,151	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 989,565</b>	<b>8 823,253</b>	<b>593,175</b>	<b>4 989,278</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 7.428,195, contre D : 6.128,190 pour la même période de l'exercice 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018
Commission de gestion	2 514,355	10 668,427	3 064,095	13 454,031
Commission de distribution	2 514,355	10 668,427	3 064,095	13 116,753
Commission de dépôt	2 399,485	7 192,510	-	11 880,000
<b>Total</b>	<b>7 428,195</b>	<b>28 529,364</b>	<b>6 128,190</b>	<b>38 450,784</b>

## Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 757,592, contre D : 897,892 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018
Redevance du CMF	704,303	2 988,377	858,288	3 727,957
Commissions bancaires	53,289	184,928	39,604	169,295
<b>Total</b>	<b>757,592</b>	<b>3 173,305</b>	<b>897,892</b>	<b>3 897,252</b>

## Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.